

Vers-Pont du Gard, le 19 décembre 2016

Monsieur René FABREGUE  
Mairie de Saint Julien de Peyrolas  
11, Grand Rue  
30760 SAINT JULIEN DE PEYROLAS

**Objet : Convention d'engagements réciproques entre les communes gardoises et l'EPCC du pont du Gard**

Monsieur le Maire,

Depuis 2012, l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du pont du Gard a mis en place une convention de partenariat avec les communes du département.

Celle-ci autorise, en contrepartie de la communication et de la promotion du site du Pont du Gard faites par les communes gardoises, la remise d'une carte gratuite d'accès annuelle à chaque famille résidant à l'année dans lesdites communes signataires.

Compte tenu de la nouvelle politique tarifaire mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le conseil d'administration de l'EPCC a, dans sa séance du 16 décembre 2016, fixé de nouvelles modalités d'accès au site du pont du Gard pour les gardois. Désormais il ne sera plus question d'une carte d'abonnement par foyer, mais d'un accès gratuit par personne sur présentation **d'une pièce d'identité et d'un document justifiant de leur domicile** dans les communes gardoises partenaires. Ces documents seront à présenter par les résidents de votre commune **à l'accueil du site**. Vos services n'auront donc plus à instruire les bulletins d'inscription des cartes d'abonnement.

Ainsi, la convention conclue avec votre commune est résiliée, avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour motif d'intérêt général lié à la réorganisation du service public. En effet, le nouveau dispositif d'accueil à la personne n'est plus compatible avec les cartes délivrées antérieurement par foyer.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle convention d'engagements réciproques entre les communes gardoises et l'EPCC du pont du Gard, qui fixe les nouvelles modalités d'accès.

Afin que vos administrés puissent bénéficier d'un accès gratuit au site, il conviendra de me la retourner signée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Directeur général